

Publié le 12/12/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P495_2024

Date : 05/12/2024

OBJET : Etudes énergétiques sur des bâtiments tertiaires publics

Exposé

Des besoins pour la réalisation d'études énergétiques sur des bâtiments tertiaires publics gérés par l'agglomération du Cotentin sont apparus nécessaire. A ce titre, une mise en concurrence auprès des trois titulaires de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents a été menée.

Les prestations du marché subséquent n°4 portent sur la réalisation d'études réparties sur 17 sites (par exemple centre d'activité Louis Lumière, gendarmerie de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, complexe sportif La Carpenterie, école de musique, logement Mont Thomas, etc...) comprenant une tranche ferme et 21 tranches optionnelles.

Les trois titulaires de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents ont remis une offre.

Après examen, analyse et classement des offres, il est proposé de conclure le marché avec le groupement composé de l'entreprise SCIC IDEE (mandataire) et EXIM, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu la décision de Président n°P109_2023 du 29 mars 2023 portant sur la décision de signer l'accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents pour la réalisation d'études énergétiques,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-7 à R.2162-12,

Décide

- **De signer** le marché subséquent pour la réalisation d'études énergétiques sur des bâtiments tertiaires publics avec l'entreprise **SCIC IDEE** (mandataire du groupement) – 1 La Houchardière – 50200 COURCY pour un montant total de 65 710,00 € HT soit 78 852,00 € TTC, décomposé comme suit :
 - une tranche ferme de 33 960,00 € HT, soit 40 752,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 1 de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 2 de 1 380,00 € HT, soit 1 656,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 3 de 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 4 de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 5 de 1 380,00 € HT, soit 1 656,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 6 de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 7 de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 8 de 1 380,00 € HT, soit 1 656,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 9 de 2 500,00 € HT, soit 3 000,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 10 de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 11 de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 12 de 1 600,00 € HT, soit 1 920,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 13 de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 14 de 460,00 € HT, soit 552,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 15 de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 16 de 920,00 € HT, soit 1 104,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 17 de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 18 de 2 070,00 € HT, soit 2 484,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 19 de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 20 de 2 760,00 € HT, soit 3 312,00 € TTC ;
 - une tranche optionnelle 21 de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC.
- **De dire** que les délais de réalisation des études seront indiqués dans les ordres de service qui enclencheront les sites,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE